

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital de € 57.803
412 029 357 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AgroGeneration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AgroGeneration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes 3.1 et 4.5 de l'annexe aux comptes consolidés concernant :

- ▶ l'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière de votre groupe (note 3.1 *Risques politiques en Ukraine*) ;
- ▶ l'application par votre groupe du modèle de réévaluation à la juste valeur de ses immobilisations corporelles situées en Ukraine (note 4.5 *Juste valeur des immobilisations*).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction, et notamment ceux relatifs à la valorisation des actifs biologiques selon la norme IAS 41 et au test de dépréciation des actifs incorporels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, et à vérifier que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT



Olivier Peronnet

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Constant



États financiers consolidés au 31 décembre 2017

AGRO 
Generation



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES	7
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	9
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	11
1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	11
<i>Informations générales et contexte</i>	11
2. PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PERIODE	12
2.1. <i>Cession des filiales Zachepylivske LLC et Vybor LLC (ZACH et VYB)</i>	12
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	12
3.1. <i>Risques politiques en Ukraine</i>	12
3.2. <i>Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles</i>	16
3.3. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	17
4. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	18
4.1. <i>Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions</i>	18
5. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES	19
5.1. <i>Référentiel comptable</i>	19
5.2. <i>Immobilisations incorporelles</i>	25
5.3. <i>Impôts courants et différés</i>	29
6. INFORMATION SECTORIELLE	34
7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	34
8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36
9. ACTIFS FINANCIERS	38
10. IMPOT SUR LES SOCIETES	40
10.1. <i>Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux</i>	40
10.2. <i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	40
11. STOCKS	41
12. ACTIFS BIOLOGIQUES	41
13. CLIENTS ET AUTRES CREANCES	44
14. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	45
15. EMPRUNTS	45
16. CAPITAL SOCIAL	47
17. PROVISIONS	48
18. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	49
19. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	50
20. PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION ORDINAIRES	51
21. COUTS FONCTIONNELS / COUTS PAR NATURE	52
22. AUTRES PRODUITS ET CHARGES	53
23. RESULTAT FINANCIER NET	53
24. RESULTAT PAR ACTION	54
25. REMUNERATION PAR ACTIONS	55
25.1. <i>Attribution de BSPCE</i>	55



25.2.	<i>Attribution de stock-options</i>	56
25.3.	<i>Actions gratuites</i>	58
26.	ENGAGEMENTS	58
26.1.	<i>Engagements financiers</i>	58
26.2.	<i>Engagements liés aux activités d'exploitation</i>	59
27.	PARTIES LIEES	60
27.1.	<i>Actionnariat et gouvernance</i>	60
27.2.	<i>Transactions avec des parties liées</i>	62
28.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	63
29.	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	64



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs non courants		71 454	74 379
Immobilisations incorporelles	8	37 764	39 918
Immobilisations corporelles	9	33 389	34 176
Actifs financiers	10	230	233
Actifs biologiques	13	71	52
Impôts différés actifs	11,2	-	-
Actifs courants		47 210	47 684
Stocks	12	25 134	25 243
Actifs financiers	10	-	1 933
Actifs biologiques	13	16 045	11 884
Clients et autres créances	14	4 263	2 922
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	1 768	3 130
Total actifs des groupes destinés à être cédés et détenus en vue de la vente		-	2 572
Total actifs		118 664	122 063
Passifs et capitaux propres	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Capitaux propres		56 083	65 434
Capital social	17	5 061	5 009
Prime d'émission	17	169 958	169 649
Autres réserves		(60 292)	(60 039)
Report à nouveau		(46 929)	(47 516)
Réserves de réévaluation		41 211	38 633
Écarts de conversion		(39 749)	(39 414)
Résultat net		(13 177)	(888)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		4 686	5 514
Provisions	18	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	16	4 533	5 358
Dettes à long terme	19	-	-
Impôts différés passifs	11.2	153	156
Passifs courants		57 895	51 115
Provisions	18	8	539
Emprunts et dettes financières courants	16	42 671	39 528
Fournisseurs et autres créanciers courants	19	13 591	8 948
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		1 625	1 622
Total passifs des groupes destinés à être cédés et détenus en vue de la vente		-	478
Total passifs et capitaux propres		118 664	122 063



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2017	2016
Chiffre d'affaires	21	54 195	60 263
Écart de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	13	14 767	22 182
Coûts des ventes	22	(52 933)	(59 237)
Marge brute		16 029	23 208
Frais commerciaux, généraux et administratifs	22	(12 663)	(11 834)
Autres produits et charges	23	(2 522)	403
Résultat avant intérêts et impôts		844	11 777
Résultat financier net	24	(14 089)	(12 503)
Impôt sur les bénéfices	11.1	68	(162)
Résultat net		(13 177)	(888)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net de la période		(13 177)	(888)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(13 177)	(888)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		220 175 536	224 597 197
Résultat par action (en euros par action)	25	(0,06)	0,00
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(13 177)	(888)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		220 175 536	224 597 197
Résultat dilué par action (en euros par action)	25	(0,06)	0,00



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat net de la période	(13 177)	(888)
Éléments non-recyclables en résultat, net d'impôts	4 053	-
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	4 053	-
Éléments recyclables en résultat, net d'impôts	(335)	(3 300)
Écarts de conversion constatés pendant la période	(2 104)	(3 300)
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	1 769	-
Résultat global total de la période	(9 459)	(4 188)



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation**	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2015	4 925	168 955	(59 421)	(47 718)	38 835	(36 114)	69 462	-	69 462
Émission de nouvelles actions**	84	694	-	-	-	-	778	-	778
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(651)	-	-	-	(651)	-	(651)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(3 300)	(3 300)	-	(3 300)
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau****	-	-	-	202	(202)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	(8)	-	-	-	(8)	-	(8)
Rémunérations en actions	-	-	41	-	-	-	41	-	41
Résultat net de la période	-	-	-	(888)	-	-	(888)	-	(888)
Capitaux propres au 31 décembre 2016	5 009	169 649	(60 039)	(48 404)	38 633	(39 414)	65 434	-	65 434
Émission de nouvelles actions**	52	309	-	-	-	-	361	-	361
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(318)	-	-	-	(318)	-	(318)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	4 053	(335)	3 718	-	3 718
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau****	-	-	-	1 475	(1 475)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	24	-	-	-	24	-	24
Rémunérations en actions	-	-	41	-	-	-	41	-	41
Résultat net de la période	-	-	-	(13 177)	-	-	(13 177)	-	(13 177)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	5 061	169 958	(60 292)	(60 106)	41 211	(39 749)	56 083	-	56 083

(*) Écarts de conversion

La dévaluation de la hryvnia ukrainienne en 2016 et 2017 a eu un impact significatif sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact négatif des écarts de conversion pendant l'exercice 2017 s'élève à **335 k€** et se décompose comme suit :

10 545 k€ de perte due aux prêts inter-entreprises accordés aux entités ukrainiennes dont les transactions sont libellées en USD et converties dans la devise fonctionnelle (hryvnia ukrainienne) au taux de change de clôture. Ces prêts ont été traités comme faisant partie de l'investissement net (cf. Note 24) ;

716 k€ de profit dû à l'écart de conversion par rapport au **bénéfice de l'exercice en cours** découlant de la différence entre les taux moyen et de clôture (30,07 UAH/EUR et 33,50 UAH/EUR, respectivement) ;



7 265 k€ de profit dû à la conversion des *actifs nets* à l'ouverture à un taux de clôture (33,50 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (28,42 UAH/EUR) : le profit s'explique par le fait que les bénéfices non distribués des entités ukrainiennes sont négatifs ;

1 769 k€ de profit dû au reclassement des pertes de change cumulées en cession d'opérations étrangères, à savoir, les sociétés ZACH et VYB (cf. Note 2.1) ;

460 k€ de profit dû à la conversion de la réserve de réévaluation au taux de clôture (33,50 UAH/EURO).

(**) Remboursement anticipé d'OSRANE/émission de nouvelles actions

Renvoie au remboursement anticipé d'OSRANE et à l'émission de nouvelles actions effectuée en contrepartie. Pour en savoir plus sur l'émission d'OSRANE, se reporter à la note Cf. 2.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2015.

(***) Réserves de réévaluation

Désigne la réévaluation des immobilisations, constatée dans les autres éléments du résultat global en 2017 à hauteur de 4,1 M€ (cf. Note 9).

(****) Excédent de réévaluation par rapport aux immobilisations cédées en 2016 et 2017.



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2017	2016
Résultat net de la période		(13 177)	(888)
Amortissement des immobilisations		6 245	7 017
Provisions		(559)	539
Plus- ou moins-values de cession		1 592	49
Résultat financier net	24	14 089	12 503
Impôts différés et impôt sur les sociétés		(68)	162
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		(3 277)	(3 700)
Dépréciation des immobilisations		453	-
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		52	(32)
Marge opérationnelle		5 350	15 650
Variation sur compte fournisseurs et autres créditeurs*		5 210	495
Variation de stocks		(3 853)	(14 309)
Variation d'actifs biologiques		(2 594)	7 262
Variation sur comptes clients et autres créances**		(415)	(257)
Impôt sur les bénéfices de société		(40)	-
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 692)	(6 809)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		3 658	8 841
Marge opérationnelle			
Acquisition de filiales		(2 062)	(676)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(7 104)	(2 128)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(57)	(195)
Acquisition d'immobilisations financières		(117)	(218)
Cession de filiales	2.1	2 715	-
Cession d'immobilisations corporelles		58	45
Cession d'immobilisations incorporelles		1	-
Cession d'immobilisations financières		71	45
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(6 495)	(3 127)
Opérations de financement			
Achat / vente d'actions propres		24	(8)
Émission d'OSRANE (net des frais d'émission)		-	-
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	10	1 854	12 655
Émission d'emprunts		13 330	20 961
Remboursement d'emprunts		(5 994)	(29 132)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées	24	(132)	(1 662)
Intérêts versés		(7 531)	(9 189)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 551	(6 375)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(185)	(31)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 471)	(692)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	15	3 130	3 931
Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente***		109	(109)
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	15	1 768	3 130



* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 31 décembre 2017 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe en rapport avec les intrants de la récolte 2018. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie négatif / augmentation des créances), égale à 28 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.

** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2017 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons censées intervenir à la fin de l'exercice financier 2017. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance de la part des clients (flux de trésorerie positif / augmentation des dettes), égale à 1 369 k€ hors effet de change, est présenté sous la forme d'une variation des créances clients.

*** Retraitement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en activités détenues en vue de la vente au 31 décembre 2017 pour cause de finalisation de la cession intervenue au S1 2017 (cf. Note 16 des États financiers consolidés au 31 décembre 2016 et Note 2.2)



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 avril 2018. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 30 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

Le siège social est sis 3 rue de la Pompe, 75116 Paris.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance figurent à la Note 28.1.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Cession des filiales Zachepylivske LLC et Vybor LLC (ZACH et VYB)

En décembre 2016, le Conseil d'administration a décidé de vendre les sociétés ZACH et VYB. La concurrence s'intensifiant dans la région, la société a estimé être en mesure de remplacer les terres cédées par des exploitations de grandes dimensions de qualité comparable.

Conformément à la norme IFRS 5 dans sa version en vigueur en décembre 2016, ZACH et VYB ont été classées en groupes d'actifs destinés à être cédés et détenus en vue de la vente.

La cession a été finalisée le 15 mai 2017. Le résultat financier de la cession consiste en une perte de 1,44 M€ (cf. Note 23). À la date de la cession de ZACH et de VYB, le Groupe a attribué 0,7 M€ à l'écart d'acquisition.

À la date de la cession, le Groupe a recyclé 1,77 M€ de pertes de change cumulées attribuées à ZACH et VYB.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité des marchés de capitaux, un taux d'inflation relativement élevé (l'inflation des prix à la consommation a atteint 13,7 % en 2017, soit plus que la limite supérieure de la fourchette cible de la BNU, fixée à 10 % ; le taux d'inflation devrait retomber à 9 % en 2018, puis à 7 % dans les années à venir), ainsi que le maintien de déséquilibres notables dans les comptes publics et le commerce international.

Après plusieurs années de forte dégradation (2014-2015), l'économie ukrainienne a commencé à se redresser en enregistrant une croissance de 2,2 % en 2017 pour la seconde année consécutive. Le gouvernement ukrainien poursuit un programme complet de réformes structurelles visant, entre autres, à supprimer les déséquilibres de l'économie, des finances publics et de la gouvernance, à lutter contre la corruption et à réformer le système judiciaire, dans le but ultime d'assurer une croissance économique durable au pays. Dans le même temps, il s'est engagé à orienter sa politique dans le sens d'une association avec l'Union européenne, à mettre en œuvre une série de réformes visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement. Dans un avenir proche, la stabilisation de l'économie ukrainienne dépend du succès des actions entreprises par les autorités pour mener à bien le programme de réformes.

Après une forte dévaluation de la hryvnia (UAH) en 2014-2015, période au cours de laquelle la devise nationale a perdu deux tiers de sa valeur, le taux de change est demeuré relativement stable en 2016 et 2017 (taux de change moyen annuel UAH/USD de 26,6 en 2017). La Banque nationale a constitué de solides réserves de devises, d'un montant de 18,8 milliards de \$ à la fin 2017, soit l'équivalent de 3,6 mois d'importations. La stabilisation de l'UAH s'explique avant tout par le soutien massif des institutions financières internationales, FMI en tête. La Facilité élargie de crédit mise à disposition par le FMI (17,5 milliards de \$) s'est traduite par une nette atténuation du risque de change. Quatre des huit tranches du FMI ont déjà été débloquées au bénéfice



du pays au cours des années 2015 à 2017 (en 2017, 1 milliard de \$ ont été reçus au mois d'avril). La prochaine, d'un montant compris entre 1,5 et 2 milliards de \$, devrait l'être en 2018.

Le programme de réforme et l'efficacité du soutien international apporté à l'Ukraine se heurtent néanmoins à la lenteur des avancées réalisées dans le pays. Le déblocage de la prochaine tranche du FMI dépendra par conséquent de l'état d'avancement de la lutte contre la corruption et des réformes judiciaires, mais aussi de la réforme des retraites, de la politique appliquée aux secteurs de l'énergie et du gaz, de la pertinence du budget fiscal 2018, et de la révision de la loi sur les privatisations.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés.

Le Groupe possède un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, où, compte tenu de la stabilisation significative de la situation, le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire a sensiblement régressé en 2016 et 2017. Au 31 décembre 2017, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 39,7 M€. En 2017, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentent une superficie de 57 930 ha.

La direction de la société surveille les évolutions actuelles de son environnement et prend les mesures appropriées pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que l'évolution du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.



3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7,993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours des années 2015 et 2017, la hryvnia a continué à baisser pour atteindre 28,07 UAH/USD.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) supportés par le Groupe dans le cadre de ses activités en Ukraine sont influencés par l'état du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où le prix local ne s'ajuste pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) au 31 décembre 2017 avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 472 k€ (2016 : 449 k€).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2017 sont constitués d'emprunts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 31 décembre 2017, la hryvnia avait diminué / augmenté de 10 % vis-à-vis du dollar, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus faible / plus élevé de 4 020 k€.



3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge. Son objectif est d'être couvert à un taux d'environ 30 à 40 % de sa production préalablement à la récolte.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa-Bank Ukraine, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable de 35 M\$ affectée au financement des cultures jusqu'en 2019 sous réserve de révision annuelle, mobilisable en plusieurs tranches.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et à l'extension des délais de paiement par certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances



clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas. Le Groupe travaille prioritairement avec des banques et des institutions financières détenues par de grands groupes internationaux.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. A ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur nette réalisable des produits agricoles

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont évalués à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2017 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 2 673 k€.

Les produits agricoles récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs



suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe mesure le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leurs justes valeurs à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des termes et conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action. Les hypothèses et la méthode utilisées pour les rémunérations en actions au sein du Groupe sont détaillées dans la Note 26.

4.4. Droit de préemption sur les locations de terrain

Compte tenu du moratoire sur la vente de terres arables en Ukraine, concernant aussi bien les Ukrainiens que les non-résidents, il a été décidé de comptabiliser les baux fonciers en locations simples et de ne pas prendre en compte les droits préemptifs d'acquisition des terres au terme du bail dans l'évaluation de la qualification du bail. Le moratoire sera levé seulement après adoption des lois sur le cadastre d'État et le marché foncier. Cette échéance a déjà été repoussée à plusieurs reprises, et le Groupe conserve cette méthode de comptabilisation en l'absence d'information relative à une levée effective du moratoire.

4.5. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations devait être réévaluée au 31 décembre 2017. Pendant l'exercice clos au 31 décembre 2017, le Groupe a désigné un expert indépendant pour procéder à la réévaluation de ces groupes d'immobilisations au 31 décembre 2017.



5. Événements postérieurs à la date de clôture

5.1. Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions

Le 31 mars 2018, certains porteurs d'OSRANE ont opté pour un remboursement anticipé. Par conséquent, 374 obligations subordonnées OSRANE ont été échangées contre 74 800 actions.

À la date de publication des présents États financiers consolidés, le capital social d'AgroGeneration SA se compose de 101 286 604 actions.



6. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

6.1. Référentiel comptable

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2017. Elles comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2017. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2017 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2016, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

(a) Normes et modifications d'application obligatoire dans l'Union européenne pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2017

- Amendements à la norme IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes
- Amendements à la norme IFRS 12 : clarification du champ d'application de la norme
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016
- Amendements à la norme IAS 7 : initiative concernant les informations à fournir

Le Groupe a appliqué pour la première fois les amendements à la norme IAS 7 : initiative concernant les informations à fournir au cours de l'exercice annuel commençant le 1er janvier 2017. Les amendements imposent à une entité de diffuser les informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la variation des passifs découlant des activités financières. Mis à part les informations supplémentaires des Notes 10 et 16, l'application de ces amendements n'a eu aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'application des amendements à la norme IAS 12 et des améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016 n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés du Groupe.

(b) Normes publiées mais pas encore en vigueur :

À la date à laquelle la publication des présents états financiers consolidés a été autorisée, les Normes et Interprétations suivantes, ainsi que les amendements aux dites Normes, étaient publiés mais pas encore en vigueur :

- IFRS 9 Instruments financiers
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, y compris amendements aux IFRS 15 : Date d'entrée en vigueur des IFRS 15



- Clarifications des IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- Amendements à la norme IFRS 4 : application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance
- IFRS 16 Contrats de location

Certaines nouvelles normes et interprétations comptables déjà publiées ne sont pas d'application obligatoire pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2017 et n'ont donc pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'évaluation de l'impact de ces nouvelles normes et interprétations par le Groupe figure ci-après :

(i) IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 établit un cadre complet pour déterminer si, à hauteur de quel montant et quand les produits sont constatés. Elle se substitue aux lignes directrices actuellement applicables aux produits, à savoir, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* et IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

IFRS 15 pose pour principe fondamental qu'une entité doit comptabiliser des produits pour décrire la cession de biens ou de services promis à des clients à hauteur d'un montant reflétant la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. La norme introduit une approche en cinq étapes pour comptabiliser les produits :

- identification du contrat avec le client ;
- identification des obligations de prestation prévues au contrat ;
- détermination du prix de transaction ;
- répartition du prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat ;
- comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli tout ou partie d'une obligation de prestation.

Selon IFRS 15, une entité comptabilise des produits lorsqu'une obligation de prestation est remplie, à savoir lorsque le « contrôle » des biens ou des services objet de l'obligation de prestation considérée est cédé au client. IFRS 15 impose la divulgation de nombreuses informations.

Compte tenu de l'analyse réalisée par le Groupe, la direction estime que l'application d'IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif sur la situation financière et/ou les résultats financiers du Groupe.

(ii) IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 *Instruments financiers* a pour objet de définir les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. Elle remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

Les exigences fondamentales de la norme IFRS 9 sont les suivantes :

Classification et évaluation des actifs financiers :

IFRS 9 contient une nouvelle approche de classification et d'évaluation des actifs financiers, qui reflète le modèle d'affaires dans lequel les actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. IFRS 9 distingue trois grandes catégories d'actifs financiers, selon qu'ils sont comptabilisés au coût amorti, à la juste



valeur en capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La norme supprime les catégories existantes définies par IAS 39, que sont : détenus jusqu'à maturité, prêts et créances, et disponibles à la vente.

Classification et évaluation des passifs financiers :

IFRS 9 reprend pour l'essentiel les exigences existantes d'IAS 39 pour la classification des passifs financiers. Cependant, selon IAS 39, toute variation de la juste valeur des passifs comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat est constatée en profit ou en perte, alors que suivant IFRS 9, les variations de cette nature sont généralement présentées comme suit :

- le montant de la variation de la juste valeur qui est attribuable à une variation du risque de crédit du passif est enregistré dans les capitaux propres ; et
- le montant résiduel de la variation de la juste valeur est porté en profit ou en perte.

Le Groupe n'a constaté aucun passif financier à sa juste valeur par le biais du compte de résultat et n'a actuellement aucune intention de le faire. L'évaluation menée par le Groupe ne fait mention d'aucun impact substantiel concernant la classification des passifs financiers au 1er janvier 2018.

Dépréciation :

IFRS 9 remplace le modèle des « pertes encourues » d'IAS 39 par un modèle prospectif de « pertes de crédit attendues » (ECL). Cette évolution exige beaucoup de discernement pour déterminer la manière dont les facteurs économiques affectent les ECL, qui seront déterminées sur une base probabilisée.

Selon IFRS 9, les provisions pour pertes seront évaluées sur l'une des bases suivantes :

- ECL sur 12 mois : ces ECL résultent des défauts pouvant se produire dans les 12 mois suivant la date de comptabilisation ; et
- ECL sur la durée résiduelle. Ces ECL résultent des défauts pouvant se produire au cours de la durée de vie attendue d'un instrument financier.

Le Groupe prévoit de retenir l'approche simplifiée pour constater les pertes de crédit attendues au cours de la durée de vie de ses créances clients, comme l'y autorise l'IFRS 9.

De manière générale, le Groupe estime que l'application du modèle des pertes de crédit attendues stipulé par IFRS 9 n'aura pas d'impact significatif sur le montant des provisions pour pertes.

Comptabilité de couverture :

Les nouvelles exigences générales de comptabilité de couverture reprennent les trois mécanismes de comptabilité de couverture mentionnés dans IAS 39. Selon IFRS 9, une plus grande souplesse a été introduite dans les transactions admissibles à la comptabilité de couverture, plus précisément en élargissant les instruments remplissant les critères d'instruments de couverture et les composantes de risque d'éléments non financiers admissibles à la comptabilité de couverture. Par ailleurs, le test d'efficacité a été révisé et remplacé par le principe de « relation de nature économique ». Enfin, l'évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture n'est dorénavant plus nécessaire.

(iii) IFRS 16 Contrats de location

IFRS 16 a pour objet d'établir les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet ; elle impose aux preneurs de porter l'ensemble des contrats de location dans un seul et même modèle comptable similaire à la comptabilité des contrats de



location-financement prévue par IAS 17. La norme comprend deux exemptions de comptabilisation pour les preneurs : les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (p. ex., ordinateurs personnels) et les contrats de location de courte durée (à savoir, de durée inférieure ou égale à 12 mois). À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le preneur se doit de constater un passif pour effectuer les paiements de location (à savoir, l'obligation locative) et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat (à savoir, le droit d'utilisation de l'actif concerné). Le preneur est tenu de constater séparément la charge d'intérêts sur l'obligation locative et les dotations aux amortissements du droit d'utilisation.

Le droit d'utilisation de l'actif est initialement constaté à son coût, puis à son coût (sous réserve de certaines exceptions) diminué des amortissements cumulés et des dépréciations, corrigé de toute réévaluation de l'obligation locative.

IFRS 16 impose par ailleurs des obligations de déclaration plus strictes qu'IAS 17.

IFRS 16 s'applique aux exercices annuels commençant au 1er janvier 2019 ou ultérieurement.

Au 31 décembre 2017, le Groupe comptabilise des contrats de location simple non annulables d'un montant de 57 millions d'€. IAS 17 n'impose la comptabilisation ni des droits d'utilisation d'actifs, ni des passifs rattachés aux paiements futurs réalisés au titre de ces contrats de location ; une partie des informations communiquées sur les contrats de location simple sont toutefois précisées à la Note 27.2. Une évaluation préliminaire indique que ces contrats répondent à la définition du contrat de location au sens d'IFRS 16 ; en outre, le Groupe reconnaîtra un droit d'utilisation d'actifs et l'obligation locative y afférente au titre de l'ensemble de ces contrats de location, sauf s'ils remplissent les conditions d'un contrat de location de peu de valeur ou de courte durée à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 16. La nouvelle obligation de comptabilisation d'un droit d'utilisation d'actif et d'une obligation locative y afférente devrait avoir un impact significatif sur les montants portés dans les états financiers consolidés du Groupe. Le Groupe procède actuellement à l'évaluation de l'impact potentiel.

Selon l'évaluation préliminaire du Groupe, d'autres normes, publiées mais pas encore en vigueur, n'auront pas d'impact significatif sur ses états financiers.

(d) Normes et interprétations publiées par l'IASB mais pas encore approuvées par l'Union européenne

- Amendement aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation
- Amendements aux normes IFRS 10 et IAS 28 : vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
- Amendements à la norme IFRS 2 : classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- IFRIC 22 Transactions en devises et contrepartie anticipée, publiée le 8 décembre 2016
- Amendements à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », publiés le 8 décembre 2016
- IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements fiscaux
- IFRS 17 : contrats d'assurance
- Amendements à la norme IFRS 9 : caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative



- Amendements à la norme IAS 28 : intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises

L'impact potentiel des normes précédentes fait actuellement l'objet d'un examen.

6.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Par contrôle, on entend la situation dans laquelle sont réunies les conditions suivantes :

- l'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- l'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- la capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2017, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intra-Groupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intra-Groupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée dans le Compte de résultat consolidé comme un profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.



6.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intra-groupe à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour monnaie celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2017) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :



Taux de change pour 1 €	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Moyen	Moyen	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	30,0753	33,4954	28,3116	26,2231
Dollar américain (USD)	1,1310	1,1934	1,1066	1,0926

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

6.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

Après leur première comptabilisation, les droits au bail sont constatés à leur valeur initiale déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

L'amortissement des droits au bail est calculé par la méthode linéaire, en utilisant la durée de vie résiduelle moyenne jusqu'au terme du contrat de location. Au 31 décembre 2017, le terme résiduel moyen d'amortissement des droits au bail est de 4,5 ans.

6.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.



Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'écart de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est reclassé en report à nouveau. Aucun reclassement n'est effectué entre la réserve de réévaluation et le report à nouveau sauf lorsqu'une immobilisation est décomptabilisée.

6.6. Dépréciation des actifs non-financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.



Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

6.7. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont constatés lorsqu'une entité du Groupe devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers. Les instruments financiers sont répartis entre les catégories suivantes :

- les actifs financiers et passifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- les placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- les actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des instruments non dérivés qui sont désignés comme devant appartenir à cette catégorie ou ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non-courants, à moins que la direction n'entende les céder dans les douze (12) mois suivant la date de clôture ;
- prêts et créances : il s'agit des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, à moins que l'échéance ne soit postérieure de plus de douze (12) mois à la date de clôture (auquel cas, ils sont classés en actifs non-courants). Les prêts et créances sont classés dans les comptes clients et autres créances au bilan ;
- les autres passifs financiers.

La classification dépend de la nature et de la finalité des actifs financiers ou des passifs financiers et est déterminée au moment de la constatation initiale.

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement mesurés à leur juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers ou des passifs financiers (autres que les actifs financiers et passifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat) sont ajoutés à ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, selon le cas, lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés immédiatement en résultat.

La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un instrument financier et d'affecter les intérêts créditeurs au cours de la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus formant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.



Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers autres que les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

(a) Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances clients, qui ne portent aucun intérêt, sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les provisions pour créances douteuses sont constatées dans le Compte de résultat consolidé lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation de l'actif. La provision constatée se définit comme la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale.

Les créances clients dont le recouvrement est prévu dans un délai inférieur ou égal à un an (ou dans le cycle d'exploitation habituel des activités, si sa durée est supérieure) sont classées en actifs courants. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en actifs non-courants.

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des dépôts bancaires à vue et des autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois (3) mois.

Pour les besoins de l'établissement de l'état des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis tel qu'indiqué ci-dessus et diminués des découverts bancaires.

(c) Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(d) Emprunts bancaires et autres dettes non-courantes

Les emprunts portant intérêt et les autres dettes non-courantes sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et le montant réglé ou remboursé est constatée au cours de la période des emprunts et comptabilisée en charges financières.

Les emprunts sont classés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le remboursement pendant au moins douze (12) mois après la date de clôture des comptes.



6.8. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'*activité agricole* se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.

Les *produits agricoles* sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les coûts de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) Cultures dans les champs

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 31 décembre 2017, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix



- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix ajustés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été réduits des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(ii) Animaux d'élevage

La juste valeur des animaux d'élevage est déterminée à partir du prix de marché des animaux d'élevage d'âge similaire, de leur race et de leur valeur génétique. Le bétail, dont le prix ou la valeur déterminés sur le marché ne sont pas connus et dont les autres estimations de la juste valeur sont clairement considérées comme n'étant pas fiables, est comptabilisé à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente d'actifs évalués en appliquant un taux avant impôt déterminé par le marché.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) Produits agricoles

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des coûts de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 13).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

6.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif (voir Note 6.12 (b)).



6.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et le distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. note 6.8 (c) – Agriculture.

(c) En-cours

Cf. note 6.8 (d) – Agriculture.

6.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

6.12. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2017 est de 33,33 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La Loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- en 2018, un taux d'impôt sur les sociétés de 28 % s'appliquera aux bénéfices imposables dans la limite de 500 000 €, et un taux d'impôt sur les sociétés de 33 % aux bénéfices supérieurs à 500 000 € ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2019, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 31 %, étant précisé que les 500 000 premiers euros de bénéfice seront taxés à hauteur de 28 % ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % deviendra le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéfices) ;



- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 26,5 % ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une société agricole bénéficie du régime spécial d'impôt sur les sociétés et du régime de TVA privilégié décrits ci-après.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 25 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2017, 13 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2017 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

6.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

6.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.



6.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe ne comprennent pas la TVA collectée sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intra-Groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

6.16. Contrats de location (le Groupe ayant la qualité de preneur de baux)

Les contrats de location pour lesquels une fraction significative des risques et des avantages associés à la propriété sont retenus par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple (nets de toute prime versée par le bailleur) sont comptabilisés en résultat en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages associés à la propriété sont en substance transférés au Groupe en tant que preneur du bail sont classés en contrats de location-financement. Au commencement du contrat de location, le Groupe comptabilise l'actif acquis aux termes du contrat de location-financement (cf. note 9) et la dette relative (cf. note 16) dans son État de situation financière pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante envers le bailleur est inscrite à l'état consolidé de la situation financière dans les dettes découlant d'un contrat de location-financement. Les loyers versés sont répartis entre les charges financières et la réduction des dettes locatives de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant de la dette. Les charges financières sont directement constatées dans le Compte de résultat consolidé en frais financiers. Les actifs acquis au titre des contrats de location-financement sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée du contrat.



6.17. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est portée aux charges dans le compte de résultat et aux autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

7. Information sectorielle

Le Groupe compte un segment opérationnel en Ukraine, composé de 25 entités juridiques exploitant environ 110 000 hectares de terres cultivées.

8. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur nette			
	Écart d'acquisition (1)	Droits au bail (2)	Autres (3)	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total
31 décembre 2015	33 963	6 398	407	40 768	-	(2 597)	(249)	(2 846)	33 963	3 801	158	37 922
Variation de périmètre*	3 021	-	-	3 021	-	-	-	-	3 021	-	-	3 021
Acquisitions	-	-	195	195	-	-	-	-	-	-	195	195
Amortissements	-	-	-	-	-	(732)	(59)	(791)	-	(732)	(59)	(791)
Écart de conversion	(92)	(495)	(19)	(606)	-	204	8	212	(92)	(291)	(11)	(394)
Cessions	-	-	(3)	(3)	-	-	3	3	-	-	-	-
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(33)	(94)	(3)	(130)	-	94	1	95	(33)	-	(2)	(35)
31 décembre 2016	36 859	5 809	577	43 245	-	(3 031)	(296)	(3 327)	36 859	2 778	281	39 918
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	57	57	-	-	-	-	-	-	57	57
Amortissements	-	-	-	-	-	(532)	(55)	(587)	-	(532)	(55)	(587)
Écart de conversion	(527)	(880)	(66)	(1 473)	-	513	24	537	(527)	(367)	(42)	(936)
Cessions	(688)	-	(5)	(693)	-	-	5	5	(688)	-	-	(688)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2017	35 644	4 929	563	41 136	-	(3 050)	(322)	(3 372)	35 644	1 879	241	37 764

(*) Écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Tornado (cf. États financiers consolidés au 31 décembre 2016 (Note 2.1))



(1) Au 31 décembre 2017, l'écart d'acquisition se compose de :

- 192 k€ découlant de l'acquisition de Barvenkovskaya
- 2 457 k€ découlant de l'acquisition de Tornado
- 33 682 k€ découlant de la consolidation de l'ex-Groupe AgroGeneration au 11 octobre 2013.
- moins 688 k€ de l'écart d'acquisition total alloué à la cession de ZACH.

Écart d'acquisition - Test de dépréciation

Le groupe soumet chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation. L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine (Note 7).

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée à l'aide du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie en se fondant sur les prévisions opérationnelles.

Les hypothèses principales et la valeur recouvrable totale obtenue ont été comparées à la capitalisation boursière pour contrôler la vraisemblance du résultat.

Basée sur les hypothèses clés spécifiques suivantes, l'estimation constitue la meilleure établie par la direction à la date des présents États financiers consolidés :

- les prévisions de flux de trésorerie des cinq prochains exercices financiers reposent sur le budget 2018 ;
- en l'absence de référence financière de long terme, les flux de trésorerie anticipés générés au-delà des horizons de planification sont établis à partir du dernier exercice de l'horizon de planification ;
- les flux de trésorerie sont actualisés au taux de 12,07 %, valeur représentant le CMPC à long terme du Groupe en USD ;
- un taux de croissance à l'infini de 2 % a été retenu pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2022. Le taux de croissance à l'infini reflète la projection de l'inflation à long terme aux États-Unis.

Il a été procédé à une analyse de sensibilité, notamment sur le CMPC, la croissance à l'infini, les rendements et les prix et le coût des hypothèses de production. Aucun changement raisonnable des hypothèses ne donne naissance à un risque de dépréciation.

(2) Droits au bail

Au 31 décembre 2017, la valeur comptable nette des droits au bail représente 1 879 k€, découlant avant tout de l'affectation du prix d'acquisition, constitué de la juste valeur d'AgroGeneration, aux contrats de location de terrains.

Le portefeuille foncier total d'AgroGeneration inclus dans les droits au bail se composait d'env. 62 000 ha.

(3) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels administratifs et les charges constatées d'avance pour droits au bail.



9. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements			Valeur comptable nette			
	Constru- ctions	Machines agricoles et autres	En cours et prépaiements	Total	Constru- ctions	Machines agricoles et autres	Total	Constru- ctions	Machines agricoles et autres	En cours et prépaiements	Total
31 décembre 2015	16 056	26 889	151	43 096	-	(26)	(26)	16 056	26 863	151	43 070
Variation de périmètre	729	3	-	732	-	-	-	729	3	-	732
Acquisitions	230	1 718	155	2 103	-	-	-	230	1 718	155	2 103
Amortissements	-	-	-	-	(1 269)	(6 030)	(7 299)	(1 269)	(6 030)	-	(7 299)
Écart de conversion	(1 255)	(2 085)	(11)	(3 351)	5	23	28	(1 250)	(2 062)	(11)	(3 323)
Cessions	(9)	(141)	(1)	(151)	1	56	57	(8)	(85)	(1)	(94)
Autres mouvements	207	(171)	(36)	-	(89)	89	-	118	(82)	(36)	-
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(831)	(336)	(5)	(1 172)	97	62	159	(734)	(274)	(5)	(1 013)
31 décembre 2016	15 127	25 877	253	41 257	(1 255)	(5 826)	(7 081)	13 872	20 051	253	34 176
Réévaluation à la juste valeur	718	3 084	-	3 802	-	-	-	718	3 084	-	3 802
Impact de la réévaluation sur la dépréciation	(2 169)	(9 983)	-	(12 152)	2 169	9 983	12 152	-	-	-	-
Acquisitions	916	6 087	108	7 111	-	-	-	916	6 087	108	7 111
Amortissements	-	-	-	-	(1 240)	(5 674)	(6 914)	(1 240)	(5 674)	-	(6 914)
Écart de conversion	(2 393)	(4 598)	(33)	(7 024)	314	1 457	1 771	(2 079)	(3 141)	(33)	(5 253)
Cessions	(67)	(241)	-	(308)	13	115	128	(54)	(126)	-	(180)
Autres mouvements	151	746	(186)	711	(1)	(63)	(64)	150	683	(186)	647
31 décembre 2017	12 283	20 972	142	33 397	-	(8)	(8)	12 283	20 964	142	33 389

Au 31 décembre 2017, la valeur nette totale des immobilisations corporelles acquises au travers de contrats de location-financement s'élevait à 2,8 millions d'€ (31 décembre 2016 : 0,7 million d'€).

La valeur nette comptable des actifs corporels nantis au 31 décembre 2017 s'élève à 13 167 k€ (4 406 k€ sur les bâtiments et 8 761 k€ sur les machines agricoles et d'autres immobilisations corporelles).



Au 31 décembre 2017, la réévaluation des immobilisations corporelles a été réalisée par un expert indépendant. Les détails de la réévaluation par classe d'immobilisations sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	<u>Par l'excédent de réévaluation</u>	<u>Par le compte de résultat*</u>	<u>Impact net de la réévaluation</u>
Constructions	691	27	718
Machines et équipements (y compris en location-financement)	3 340	(55)	3 285
Autres immobilisations corporelles	178	(379)	(201)
Impact de la réévaluation au 31 décembre 2017	4 209	(407)	3 802
Impôts différés sur la réévaluation	(156)		(156)
Impact net de la réévaluation au 31 décembre 2017	4 053	(407)	3 646

* La différence entre les valeurs de dépréciation des immobilisations constatées au compte de résultat (Cf. Note 23) et celles présentées à la Note 9 est attribuée à l'application de taux de change distincts.

Si les immobilisations du Groupe avaient été évaluées selon la méthode du coût historique, leur valeur comptable aurait été comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017
Immobilisations corporelles du Groupe	
Constructions	4 996
Machines et équipements et autres	8 442
Immobilisations corporelles en cours	106
Total	13 544



10. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	<u>Non courant</u>		<u>Courant</u>		<u>Total</u>
	<u>Filiales non-consolidées</u> (1)	<u>Autres actifs financiers</u> (2)	<u>Dépôts à terme</u> (3)	<u>Autres actifs financiers</u> (4)	
31 décembre 2015	97	148	15 168	1 005	16 418
Variation de périmètre	-	(176)	-	-	(176)
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	218	5 175	-	5 393
Cession d'immobilisations financières	-	(45)	(17 349)	(924)	(18 318)
Autres mouvements	-	3	-	-	3
Variation de taux de change	(5)	-	(1 022)	(81)	(1 108)
Amortissements	(7)	-	-	-	(7)
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	-	(39)	-	(39)
31 décembre 2016	85	148	1 933	-	2 166
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	117	9 933	-	10 050
Cession d'immobilisations financières	-	(95)	(11 758)	-	(11 853)
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variation de taux de change	(10)	-	(108)	-	(118)
Amortissements	(15)	-	-	-	(15)
31 décembre 2017	60	170	-	-	230

(1) Les filiales non-consolidées incluent 8,96 % des actions d'Agro-Farme, acquise en mars 2013, et 10 % des actions d'Agropervomaïsk, acquise en 2008.

(2) Les « Autres immobilisations financières » correspondent principalement à un dépôt fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé, dans le cadre d'un contrat de liquidité concernant des transactions sur l'action AgroGeneration sur le marché Alternext du NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1er mars 2010, date à laquelle la valeur AgroGeneration a été admise sur le marché Alternext. Il est conforme au code d'éthique de l'AFEI approuvé par l'AMF par la décision du 11 septembre 2006.

Le montant alloué à ce contrat de liquidité est de 800 k€ au 31 décembre 2017. Au cours de l'exercice comptable 2017, et dans le cadre de l'exercice du contrat de liquidité, 1 550 000 titres ont été achetés au prix moyen de 0,41 €, et 1 580 000 titres ont été vendus au prix moyen de 0,41 €.



Au 31 décembre 2017, la situation du contrat est la suivante :

- en tout, le Groupe détenait 582 590 actions pour un montant total de 221 k€ (0,38 €/action) en vertu de son contrat de liquidité.
- Les liquidités disponibles en vertu de ce contrat s'élevaient à 152 k€ (elles sont présentées dans les « Autres actifs financiers » dans l'état ci-dessus).

(3) Au 31 décembre 2017, le Groupe ne détenait aucun dépôt à terme.

(4) Au 31 décembre 2015, les autres actifs financiers sont présentés par lettre de crédit.

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)

	Actifs financiers		Total
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	
Capitaux propres au 31 décembre 2016	233	1 933	2 166
Achat / vente d'actions propres	24		24
Émission d'emprunts			-
Remboursement d'emprunts			-
(Diminution)/augmentation des dépôts à terme garantis		(1 854)	(1 854)
Intérêts	(17)	29	12
Ajustements de change	(10)	(108)	(118)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	230	0	230



11. Impôt sur les sociétés

11.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts courants	(84)	(168)
Impôts différés	152	6
Total impôt sur les sociétés des activités poursuivies	68	(162)

L'analyse de l'impôt sur les sociétés révèle l'existence des facteurs suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat comptable avant impôt	(13 245)	(726)
Résultat avant impôt	(13 245)	(726)
Taux de l'impôt français sur les sociétés	28,00%*	28,00%*
(Charge) / gain fiscal théorique	3 709	203
Impact de :		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine (cf. Note 6.12)	(1 302)	2 149
actifs fiscaux différés non constatés et pertes fiscales inutilisées	(2 635)	(2 751)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	1 203	1 220
pertes fiscales utilisées	117	-
différence entre les taux d'impôt français et étranger	(1 024)	(983)
Gain / (perte) sur taxation effective	68	(162)
Charge d'impôt sur les sociétés déclarée dans les états financiers consolidés	68	(162)

*Pour plus de détails, se reporter à la Note 6.12

11.2. Actifs et passifs d'impôts différés

La plupart des sociétés du Groupe soumises à l'impôt sur les sociétés (Note 6.12) enregistrent un actif net d'impôt différé en raison de l'accumulation de pertes fiscales.

À titre d'information, le report total de pertes fiscales d'AgroGeneration SA s'élevait à 42 163 k€ au 31 décembre 2017 et à 33 537 k€ au 31 décembre 2016 (actifs d'impôts différés respectivement égaux à 11 806 k€ et 9 390 k€). S'agissant à présent des entités ukrainiennes, le report total de pertes fiscales s'élevait à 25 049 k€ au 31 décembre 2017 et à 27 166 k€ au 31 décembre 2016 (actifs d'impôts différés respectivement égaux à 4 509 k€ et 4 890 k€).

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été constatés à la clôture de l'exercice financier 2017, car il est peu probable qu'ils soient récupérés dans un proche avenir.



12. Stocks

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Matières premières et autres	2 815	(57)	2 758	4 579	(68)	4 511
Stock d'encours	6 419	-	6 419	7 702	-	7 702
Produits agricoles	15 964	(7)	15 957	13 030	-	13 030
Total	25 198	(64)	25 134	25 311	(68)	25 243

Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2017-2018, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **encours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 31 décembre 2017, le stock de **produits agricoles**, qui représente 15 957 k€, se compose principalement de 96 350 tonnes de céréales provenant de la récolte de 2017 (77 783 tonnes au 31 décembre 2016).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Au 31 décembre 2017, 9 619 k€ (50 855 t) de produits finis ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (8 223 k€ [50 431 t] de matières premières et d'autres fournitures étaient nantis pour la ligne de crédit court terme au 31 décembre 2016).

13. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à juste valeur	Juste valeur
Non courant						
Cultures dans les champs	-	-	-	-	-	-
Animaux d'élevage	94	(23)	71	77	(25)	52
Total actifs biologiques non courants	94	(23)	71	77	(25)	52
Courant						
Cultures dans les champs	9 852	6 035	15 887	8 071	3 714	11 785
Animaux d'élevage	192	(34)	158	130	(31)	99
Total actifs biologiques courants	10 044	6 001	16 045	8 201	3 683	11 884
TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES	10 138	5 978	16 116	8 278	3 658	11 936



Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2017 pour être récoltées au cours du second semestre 2018 en Ukraine. Ils incluent également le bétail, formé de vaches à viande et d'autres bovins.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 6.8). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 31 décembre 2017 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	<u>31 décembre 2017</u>				<u>31 décembre 2016</u>			
	Superficie plantée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (€/t)	Juste valeur (en k€)	Superficie plantée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (€/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	38 707	4,7	120	9 930	30 233	4,6	128	7 236
Orge d'hiver	2 901	5,5	116	899	4 381	5,2	118	1 080
Colza d'hiver	6 687	2,9	340	4 037	7 316	2,4	375	3 469
TOTAL	48 295			14 866	41 930			11 785

Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2017 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 2 673 k€.

Les intrants inobservables significatifs utilisés dans la mesure de la juste valeur du **bétail** sont les suivants :

- Nombre moyen de têtes et poids moyen
- Entrées futures attendues procurées par le bétail



Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos aux 31 décembre 2016 et 2017 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2015	14 296	386	14 682
<i>Actifs biologiques courants</i>	14 296	195	14 491
<i>Actifs biologiques non courants</i>	-	191	191
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	6 793	-	6 793
Coûts engagés sur la période	41 541	377	41 918
Variation de stocks liée à la récolte	(70 231)	(489)	(70 720)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	22 276	(94)	22 182
Dépréciation des actifs biologiques	(835)	-	(835)
Actifs détenus en vue de la vente	(453)	-	(453)
Écart de conversion	(1 602)	(29)	(1 631)
Valeur comptable au 31 décembre 2016	11 785	151	11 936
<i>Actifs biologiques courants</i>	11 785	99	11 884
<i>Actifs biologiques non courants</i>	-	52	52
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	7 702	-	7 702
Coûts engagés sur la période	45 813	174	45 987
Variation de stocks liée à la récolte	(60 408)	(45)	(60 453)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	14 783	(16)	14 767
Dépréciation des actifs biologiques	(887)	-	(887)
Réévaluation de ZACH et VYB	(23)	-	(23)
Écart de conversion	(2 878)	(35)	(2 913)
Valeur comptable au 31 décembre 2017	15 887	229	16 116
<i>Actifs biologiques courants</i>	15 887	158	16 045
<i>Actifs biologiques non courants</i>	-	71	71

Au 31 décembre 2017, 14 863 k€ (48 286 ha) d'actifs biologiques ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (contre 11 785 k€, soit 41 930 ha, au 31 décembre 2016) (cf. Note 16).



14. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances clients	944	341
Avances versées (1)	142	133
Autres créances	591	817
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	455	498
Créances de TVA (2)	2 009	1 104
Charges constatées d'avance	122	29
Clients et autres créances	4 263	2 922
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Devise :		
Libellé en EUR	118	151
Libellé en USD	651	500
Libellé en UAH	3 494	2 271
Clients et autres créances	4 263	2 922

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2017.

(2) Les créances de TVA se décomposent pour l'essentiel en:

1 921 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes.

77 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.



15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Disponibilités	1 768	3 130
Valeurs de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 768	3 130

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les monnaies ci-dessous au 31 décembre 2017 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Devise :		
Libellé en EUR	71	135
Libellé en USD	1 185	891
Libellé en UAH	512	2 104
Total	1 768	3 130

16. Emprunts

(en milliers d'euros)		31 décembre 2017				TOTAL	31 décembre 2016				TOTAL
		Non courant	Courant		Non courant		Courant				
		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total	
OSRANE	(1)	1 096	4 015	1 182	5 197	6 293	5 141	3 375	1 187	4 562	9 703
Contrats de location financiers	(2)	1 251	823	-	823	2 074	217	329	-	329	546
Emprunts bancaires	(3)	-	34 013	409	34 422	34 422	-	30 840	461	31 301	31 301
Autres dettes financières	(4)	2 186	1 644	585	2 229	4 415	-	2 976	360	3 336	3 336
Total emprunts		4 533	40 495	2 176	42 671	47 204	5 358	37 520	2 008	39 528	44 886

(1) Au 31 décembre 2017, le coût amorti des OSRANE s'élève à 5,1 M€ et les charges d'intérêts à 1,18 M€.

(2) Les paiements des locations courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de locations minimaux futurs (cf. Note 27.2).

(3) Les emprunts bancaires ont respectivement été souscrits auprès d'AlfaBank Ukraine (28,5 M€), de la BERD (3,5 M€), de First Ukrainian International Bank (FUIB) (1,29 M€) et de Crédit Agricole Ukraine (0,77 M€).



Dans le cadre des emprunts auprès d'AlfaBank Ukraine, le Groupe a mis en nantissement une partie de ses actifs courants et actifs immobilisés, en particulier :

- certaines des immobilisations (bâtiments et machines agricoles ; cf. Note 9), dont certains nantissements constitués auprès de Crédit Agricole Ukraine et de FUIB
- des dépôts à court terme (cf. Note 10)
- certains des actifs biologiques (cf. Note 13),
- des participations dans des filiales en Ukraine et à Chypre
- une partie des stocks (cf. Note 12), dont certains nantissements constitués auprès de Crédit Agricole Ukraine

Les actions dans les filiales Marrimore, AJU, AFU et UCD ont été remises en nantissement au bénéfice de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) dans le périmètre de la convention de financement signée en 2011.

Conformément à la convention signée le 29 septembre 2011, la BERD a obtenu 850 000 bons de souscription d'actions (BSA) qui lui donnent droit à 850 000 actions supplémentaires ayant un prix d'exercice de 2,05 € ;

les actions de Harmelia, Wellaxo, Zeanovi, Azent et HAR, BAR, DON, NST, POD, AgroDom, LAN, UNA, APK, AGG UA, Tornado, VKL, AGZ, BUR sont nanties au profit d'AlfaBank Ukraine en application de l'accord de prêt.

Les prêts accordés par AlfaBank Ukraine, la BERD et FUIB sont soumis à des covenants, dont certains ne sont pas observés par le Groupe. Le prêt octroyé par la BERD était classé à court terme au 31 décembre 2017.

(4) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès d'un investisseur privé (1,6 M€) et de la partie liée Konkur (2,19 M€).

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021 et après</u>	<u>Total</u>
OSRANE	5 197	1 096	-	-	6 293
Contrats de location financiers	823	744	324	183	2 074
Emprunts bancaires	34 422	-	-	-	34 422
Autres dettes financières	2 229	2 186	-	-	4 415
Total emprunts	42 671	4 026	324	183	47 204

Détail des emprunts à taux variable et des emprunts à taux fixe (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2017</u>		<u>31 décembre 2016</u>	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
OSRANE	-	5 111	-	8 516
Emprunts bancaires	3 496	30 517	5 323	25 517
Contrats de location financiers	754	1 320	401	145
Autres dettes financières	-	3 830	-	2 976
Total emprunts	4 250	40 778	5 724	37 154



Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
Devise :		
EUR	9 877	9 703
USD	36 541	35 183
UAH	786	
Total emprunts	47 204	44 886

Rapprochement des mouvements d'emprunts et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	Osrane	Contrats de location- financement	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2016	9 703	546	34 637	44 886
Émission d'emprunts		3 302	10 028	13 330
Remboursement d'emprunts		(1 682)	(4 312)	(5 994)
Charges d'intérêts		-	173	173
Ajustements de change		(148)	(4 472)	(4 620)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	(3 410)	56	2 783	(571)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	6 293	2 074	38 837	47 204

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
EUR	9,2%	8,0 %
USD	11,3%	12,7 %
UAH	17,5%	-

17. Capital social

	<u>Capital social en euros</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prime d'émission en euros</u>
31 décembre 2015	4 925 469	98 509 388	168 954 596
Autres actions émises (remboursement d'OSRANE)	83 203	1 664 060	694 697
31 décembre 2016	5 008 672	100 173 448	169 649 293
Autres actions émises (remboursement d'OSRANE)	37 168	743 356	323 732
Attribution d'actions gratuites	14 750	295 000	14 750
31 décembre 2017	5 060 590	101 211 804	169 958 275



Instruments en circulation au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
BSPCE	5 327	106 540
Stock-options	1 317 833	1 317 833
BSA BERD	850 000	850 000
OSRANE (1)	586 422	117 284 400
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544
Total nombre d'actions supplémentaires potentielles		122 078 317

(1) Le nombre d'actions supplémentaires potentielles OSRANE est calculé à raison de 200 actions par OSRANE (nombre maximal remboursable au 31 décembre 2017).

18. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges	Total
31 décembre 2015	-	-	-
Dotation	49	490	539
Écart de conversion	-	-	-
31 décembre 2016	49	490	539
Dotation	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	(470)	(470)
Reprise (non utilisée)	(39)	-	(39)
Autres changements	-	(20)	(20)
Écart de conversion	(2)	-	(2)
31 décembre 2017	8	0	8

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques.

Au 31 décembre 2016, le Groupe a constitué une provision de 0,47 M€ au titre des risques fiscaux encourus par les sociétés chypriotes du Groupe, qui a été reclassée en passifs d'impôts de 0,44 M€ au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'est exposé à aucun autre litige significatif.

Pour en savoir plus sur les risques d'évolution de l'environnement juridique et fiscal, se reporter à la Note 3.2.



19. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
Fournisseurs	7 967	2 435
Avances reçues	2 118	477
Dettes fiscales et sociales	1 386	1 741
Dettes de TVA	401	755
Produits constatés d'avance	132	57
Autres créditeurs	1 056	830
Dettes sur l'acquisition de filiales	531	2 653
Fournisseurs et autres dettes	13 591	8 948

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
Devise :		
Libellé en EUR	1 612	1 077
Libellé en USD	9 510	4 425
Libellé en UAH	2 469	3 446
Fournisseurs et autres dettes	13 591	8 948



20. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur	Valeur comptable totale au 31 décembre 2017	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7				
				Comptabilisés au coût amorti	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché non observables
	<i>Note</i>							
Actifs								
Actifs financiers (non courants)	10							
Titres des filiales non-consolidées			60	60	60			
Autres immobilisations financières		10		170	10	160		
Actifs financiers courants	10							
Dépôts à terme				-				
Autres immobilisations financières								
Clients et autres créances	14	1535		1535	1535			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15		1768	1768		1768		
Passifs								
OSRANE	16	(6 293)		(6 293)	(6 293)			
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	16	(34 422)		(34 422)	(34 422)			
Location-financement (courants et non courants)	16	(2 074)		(2 074)	(2 074)			
Autres dettes financières	16	(4 415)		(4 415)	(4 415)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	19	(11 341)		(11 341)	(11 341)			



Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur	Valeur comptable totale au 31 décembre 2016	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
					Comptabilisés au coût amorti	par le compte de résultat	en capitaux propres
Actifs							
Actifs financiers (non courants)	10						
Titres des filiales non-consolidées			85	85			
Autres immobilisations financières		12		109	12	97	
Actifs financiers courants	10						
Dépôts à terme			1 972	1 972		1 972	
Autres immobilisations financières							
Clients et autres créances	14	1 158		1 158	1 158		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15		3 130	3 130		3 130	
Passifs							
OSRANE	16	(9 703)		(9 703)	(9 703)		
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	16	(31 301)		(31 301)	(31 301)		
Location-financement (courants et non courants)	16	(546)		(546)	(546)		
Autres dettes financières	16	(3 336)		(3 336)	(3 336)		
Fournisseurs et autres créanciers courants	19	(8 891)		(8 891)	(8 891)		

21. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	2017	2016
Produits agricoles (1)	53 238	59 481
Services et autres (2)	957	782
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	54 195	60 263

(1) Au cours de l'exercice 2017, AgroGeneration a vendu 309 561 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.



Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Ukraine	26 061	40 730
France	28 134	19 533
Total chiffre d'affaires	54 195	60 263

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	<u>2017</u>	<u>2016</u>
CA récoltes	53 201	59 151
Récolte 2015	-	3 488
Récolte 2016	11 430	55 663
Récolte 2017	41 771	-
Animaux d'élevage	37	330
Services et autres	957	782
Total CA	54 195	60 263

Le Groupe compte un important client auquel il a vendu pour 6,3 M€ de marchandises en 2017 (deux grands clients en 2016, pour des ventes de 18,9 M€), soit 11,65 % (31,3 % en 2016) du total du chiffre d'affaires. Chacun des autres clients représente moins de 10 % du chiffre d'affaires.

22. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Coûts des ventes	(52 933)	(59 237)
Frais généraux & administratifs	(12 663)	(11 834)
Charges par fonction	(65 596)	(71 071)
Achats matières premières, services et locations	(39 721)	(37 239)
Charges de personnel	(6 956)	(6 641)
Amortissements	(6 245)	(7 017)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	(11 490)	(18 482)
Autres charges	(1 184)	(1 692)
Charges par nature	(65 596)	(71 071)

En moyenne, au cours de l'exercice 2017, le Groupe comptait 1 503 salariés.



23. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Produits de cession des immobilisations	49	45
Reprise de provision pour risques et charges	39	-
Subventions d'investissement	180	1 021
Autres produits	219	869
Autres produits	487	1 935
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(199)	(94)
Dépréciation après réévaluation des immobilisations (1)	(453)	-
Provision pour risques et charges	-	(539)
Résultat net (perte) de la cession de participations (2)	(1 442)	-
Autres charges	(915)	(899)
Autres charges	(3 009)	(1 532)
Autres produits et charges opérationnels	(2 522)	403

(1) Diminution de valeur des immobilisations consécutive à la réévaluation (cf. Note 9). La différence entre les valeurs de dépréciation des immobilisations constatées au compte de résultat et celles présentées à la Note 9 est attribuée à l'application de taux de change distincts.

(2) Renvoi à la cession des sociétés ZACH et VYB (cf. Note 2.1)

24. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		<u>2017</u>	<u>2016</u>
Coût d'emprunt	(1)	(6 579)	(7 405)
Gains et pertes de change		(5 779)	(4 734)
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	(132)	(1 752)
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(5 647)	(2 982)
Autres		(1 731)	(364)
Résultat financier net		(14 089)	(12 503)

Charges d'intérêts

(1) Les intérêts sont pour l'essentiel composés de :

1 344 k€ d'intérêts sur OSRANE

4 537 k€ sur les prêts bancaires.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2017 sont constitués d'emprunts et d'autres dettes libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.



En raison de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'exercice annuel, passant de 27,1909 UAH/USD au 31 décembre 2016 à 28,07 UAH/USD au 31 décembre 2017.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : perte de 132 k€) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2017 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle le passif / l'actif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe en 2017 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intra-groupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). La perte de change latente se décomposait comme suit :

- 712 k€ de perte de change latente liée aux prêts bancaires et aux autres dettes ;
- 4 936 k€ de perte de change latente liée aux prêts intra-groupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises.

On notera que certains prêts intra-groupe sont classés en investissement net (cf. Note 6.3 (b)) pour lesquels la perte de change latente (10 545 k€) est comptabilisée directement en capitaux propres.

25. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat net consolidé - part du groupe	(13 177)	(888)
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(13 177)	(888)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	220 175 536	224 597 197
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	220 175 536	224 597 197
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,06)	(0,00)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,06)	(0,00)



Au cours de l'exercice financier 2017, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.

26. Rémunération par actions

26.1. Attribution de BSPCE

(a) Plan de 50 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) (6 décembre 2007).

Un plan de BSPCE (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) a été mis en place en décembre 2007 en faveur des employés de l'ancien Groupe AgroGeneration. Il prévoit une période d'acquisition des droits de trois ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,50 €. Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire social au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables au 1er juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le 1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçables pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2013 s'élève à 500 ;
- les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leurs BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission, sous réserve de l'obtention d'un taux de rendement interne net minimum par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre maximum de BSPCE pouvant être exercés était de 4 827.

En tout, 5 327 BSPCE sont ainsi exerçables au 31 décembre 2017.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSPCE

	2017	2016
Nombre de bons de souscription d'actions pouvant être émis au début de la période	5 327	5 327
Nombre de bons de souscription d'actions correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de bons de souscription d'actions émis pendant la période		
Nombre de bons de souscription d'actions convertis pendant la période		
Nombre de bons de souscription d'actions perdus pendant la période		
Nombre de BSPCE pouvant être émis à la fin de la période	5 327	5 327

(c) Modèle de valorisation

Ces BSPCE ont été valorisés à leur émission en recourant à la méthode de Monte-Carlo. Les principales hypothèses retenues ont été les suivantes :



- taux sans risque : 3,79%
- taux de rotation : 0,00%
- volatilité : 50,00%

26.2. Attribution de stock-options

(a) Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

En date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de surveillance du 30 janvier 2009, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock-option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 €. Ces stock-options sont validées par tiers sur trois ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25 % minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 stock-options, par le plan du 26 janvier 2010.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2017 est de 50 000.

(b) Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

En date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 14 janvier 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 €. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de quatre ans à compter de la date d'attribution

(26 janvier 2014).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2017 est de 405 333.

(c) Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

En date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 23 février 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de dix ans incluant une période de latence de quatre ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2017 est de 400 000.



(d) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

En date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de surveillance du 12 juillet 2011, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

- prix d'exercice de 1,95 €,
- conditions de présence :

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire compte moins d'un an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- la moitié de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er juillet 2013.
- La période d'exercice de dix ans comprend une période de latence de quatre ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2017 est de 462 500.



(e) Synthèse du plan de souscription de stock-options

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Nombre de stock-options au début de la période	1 317 833	1 317 833
Nombre de stock-options correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de stock-options attribuées pendant la période		
Nombre de stock-options remplacées pendant la période		
Nombre de stock-options perdues pendant la période		
Nombre de stock-options converties pendant la période		
Nombre de stock-options à la fin de la période	1 317 833	1 317 833

(f) Modèle de valorisation

Les principales hypothèses de calcul retenues lors de l'émission de chaque plan de stock-options sont les suivantes :

<u>Plans</u>	<u>Risk-free rate</u>	<u>Turnover</u>	<u>Volatility</u>	<u>Valuation model</u>
2009 and 2010	2.80%	0%	50%	Binomiale
December 9, 2011	2.85%	7.50%	31%	Black & Scholes

La volatilité attendue pour les plans 2009 et 2010 a été déterminée à partir de la volatilité historique d'un groupe de sociétés comparables pour une période comparable à celle de la période d'acquisition des droits.

La volatilité attendue pour le plan 2011 a été estimée sur la base de la volatilité historique de la société AgroGeneration.

26.3. Actions gratuites

En juillet 2016, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution gratuite de 295 000 actions existantes ou nouvelles à certains salariés du Groupe. L'attribution gratuite deviendra définitive le 5 juillet 2017, à condition que le bénéficiaire n'ait pas quitté le Groupe d'ici là. Les salariés doivent détenir l'action pendant l'année suivant l'attribution d'actions gratuites. Ces actions gratuites ont été distribuées en juillet 2017.

En 2017, le Groupe a constaté 63 k€ de charges au titre de l'attribution d'actions.

27. Engagements

27.1. Engagements financiers

Les engagements du Groupe portant sur l'endettement et les instruments financiers sont évoqués à la Note 16.



27.2. Engagements liés aux activités d'exploitation

Les actifs non courants acquis au travers de contrats de location-financement sont comptabilisés en actifs, et les passifs se rapportant à leur financement constatés dans le bilan consolidé.

Au 31 décembre 2017, les paiements de locations minimaux futurs dus au titre de contrats de location-financement portaient sur les machines et les véhicules agricoles à hauteur de 2 546 k€. Les actifs totaux acquis au titre de contrats de location-financement et comptabilisés dans les actifs consolidés s'élevaient à 2,8 M€ au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016 : 0,7 million d'€).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Loyers futurs		
À moins d'1 an	1 063	418
De 1 à 5 ans	1 483	268
Au-delà de 5 ans	-	-
Total des loyers futurs minimums	2 546	686
Moins frais financiers	(472)	(140)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	2 074	546

Obligations découlant de contrats de location simple

Le Groupe loue des terrains, des bureaux, des équipements de fabrication et d'entrepôt, des véhicules et d'autres équipements au titre de différents contrats de location simple.

Les montants présentés dans le tableau suivant correspondent aux paiements minimaux futurs qui devront être effectués conformément aux conditions prévues dans ces contrats :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
À moins d'1 an	8 183	7 389
De 1 à 5 ans	26 472	20 598
Au-delà de 5 ans	22 047	17 931
Total	56 702	45 918

Les engagements du Groupe se composent principalement des loyers des terres agricoles prises à bail (2017 : 109 878 ha pour une durée résiduelle moyenne de 7,5 ans, 2016 : 110 380 ha pour une durée résiduelle moyenne de 7 ans).

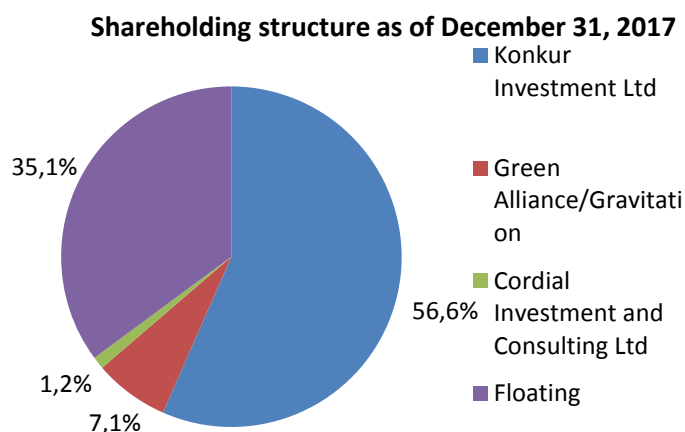


28. Parties liées

28.1. Actionnariat et gouvernance

(a) Actionnariat

Au 31 décembre 2017, l'actionnariat se répartit comme suit :



Konkur : société holding d'investissement contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, société tête de Groupe.

Green Alliance / Gravitation : sociétés holding contrôlée par Charles Beigbeder

Cordial Investment and Consulting Ltd : société holding contrôlée par Pierre Danon

Ni la société-mère ultime ni les sociétés-mères immédiates ne produisent d'états financiers consolidés à la disposition du public.

(b) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration composé de onze membres.

La société a aussi créé un Comité d'audit et un Comité de rémunération, qui se réunissent régulièrement et comprennent certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.

Suite à la restructuration de la dette, et compte tenu de la nouvelle structure d'actionnariat après l'émission des OSRANE, le Groupe a changé sa gouvernance en avril 2015 : 4 des 5 administrateurs représentant les actionnaires historiques ont quitté le Conseil. Le Conseil d'administration est à présent composé de 7 membres et présidé par Michael Bleyzer (Président) et Pierre Danon (Vice-président).

Conseil d'administration

- Président : Michael Bleyzer
- Vice-président : Pierre Danon

Autres membres :

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) * / **
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer)
- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) * / **
- John Shmorhun (CEO AgroGeneration)
- Guillaume James (Gravitation)*

* membre du Comité de rémunération

** membre du Comité d'audit



Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration n'a attribué ni jetons de présence ni aucune autre forme de rémunération aux membres du Conseil d'administration au cours de cette période. En conséquence, les avantages à publier concernent seulement le Directeur général du Groupe. La rémunération de John Shmorhun, DG d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 28.2 *Transactions avec des parties liées*.



28.2. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 31 décembre 2017 avec des parties ayant une influence significative sur le Groupe sont les suivants :

KEUR	31 décembre 2017		2017		31 décembre 2016		2016	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Frais de gestion	-	(63)	-	(278)	-	(115)	-	(233)
Services stratégiques	-	-	-	(50)	45	(102)	-	(289)
Location de locaux	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Paiement des frais de justice et charges fiscales	-	-	-	-	34	-	-	-
Paiements à l'avance	-	-	-	-	324	-	-	-
Emprunts	-	(2 186)	-	-	-	(1099)	-	-
Intérêts sur emprunts	-	(101)	-	(124)	-	(132)	-	(120)
Safari Arms : contrôlée par un membre du Conseil d'administration								
Services de sécurité	-	(220)	-	(1 007)	-	(625)	-	(1015)
John Shmorhun : Membre de direction								
Services stratégiques	-	-	-	(591)	-	-	-	(381)
Cordial Consulting : contrôlée par un membre du Conseil d'administration								
Services stratégiques	-	(31)	-	(123)	-	(24)	-	(91)
TOTAL	-	(2 601)	-	(2 174)	403	(2 097)	-	(2 130)



29. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
Certification		
Réseau EY	227	229
Finexsi Audit	45	45
Autres services		
Réseau EY	102	170
Finexsi Audit	2	12
Total honoraires	376	456



30. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont pleinement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2017	31 décembre 2016
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %	100 %
3	Haberly Properties Ltd (1)	Haberly	Nicosie (Chypre)	Société holding	-	100 %
4	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %	100 %
5	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %	100 %
6	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %	100 %
7	Azent Limited Company	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %	100 %
8	Zito Investments Limited (1)	Zito	Nicosie (Chypre)	Société holding	-	100 %
9	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %	100 %
10	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %	100 %
11	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	100 %	100 %
12	AFT-Agro	AFT	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %	100 %
13	Agroziom	AGZ	Soumy (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
14	APK Agroziom LLC (2)	AGZ	Soumy (Ukraine)	Entreprise de services	100 %	-
15	Vinal Agro	VKD	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
16	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
17	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
18	Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine	AJU	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
19	Lishchynske	VLV	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
20	Agro Fund Terestchenko	AFT	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
21	APK Novy Stil LLC	NST	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %	100 %
22	APK Donetsk LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
23	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
24	Zachepylivske LLC (3)	ZACH	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	-	100 %
25	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
26	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %	100 %
27	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
28	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %	100 %
29	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
30	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %	100 %
31	Vybor LLC (3)	VYB	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	-	100 %
32	Harmelia Trading LLC	HAR	Kharkiv (Ukraine)	Société commerciale	100 %	100 %
33	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %	100 %
34	Register LLC	Registre	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %	100 %
35	Agroholding Tornado PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %	100 %

(1) Suite à la restructuration du Groupe engagée en janvier 2017, Zito Investments Limited et Haberly Properties ont été réunies respectivement à Harmelia Investments Limited et Marrimore Holdings Ltd et ont donc cessé d'exister en tant qu'entités juridiques distinctes.

(2) Le 16 janvier 2017, le Groupe a constitué l'entité juridique APK Agroziom.

(3) Le 15 mai 2017, le Groupe a cédé Vybor LLC et Zachepylivske LLC